

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Excusés : Mmes LE PORS M.L RENAULT M.

AMÉNAGEMENT COUR DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Le Conseil donne son accord pour l'aménagement d'une clôture afin de sécuriser l'espace de jeu extérieur lorsque les enfants l'utilisent, et pour l'aménagement paysager à proximité de la salle des fêtes. Le conseil retient le devis de l'entreprise OLIVIER HERAULT PAYSAGISTE dont le montant s'élève à 5781.23 euros TTC. Néanmoins, il reste à prévoir l'installation d'un portail d'une longueur de 4 ml et d'un portillon

URBANISME

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet de réalisation de deux lotissements « Village Les Tilleuls » et « Les Pierres Plates. Pour cela, un avis d'appel à la concurrence a été lancé afin de passer un marché avec l'entreprise retenue. Quatre entreprises ont déposé une offre, et toutes ont été étudiées en commission. Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des conditions définies par le règlement de consultation. Le Conseil retient l'offre de l'entreprise SAS BOUCHET TP d'Yzernay pour un montant de 510950.10 euros HT.

ZONE D'ACTIVITÉ LA PROMENADE

L'arrêté du permis d'aménager a été délivré le 13/12/2014 et il est prévu l'aménagement de trois parcelles dont deux sont déjà retenues par l'entreprise JERREL (env. 8000 m²) et par Mr Steve MARCHAND (env. 4500 m²). La dernière parcelle (env. 5000 m²) est libre d'acquéreur.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CALVAIRE

Le conseil ayant confié la mission « Assistance à Maître d'Ouvrage » à l'entreprise LEGRAS INGENIERIE pour le projet d'aménagement de la Place du Calvaire, Mr Philippe LEGRAS a présenté trois esquisses en tenant compte des contraintes légales et techniques. Les trois esquisses prévoient l'aménagement d'un rond-point, d'un nouvel aménagement des espaces verts et des places de stationnement, la démolition de l'immeuble situé 7 rue du Calvaire et l'éventualité le déplacement du Calvaire. Après examen des esquisses, le conseil sollicite une étude autre, avec sens de circulation et sans rond-point.

LOYER BOULANGERIE-EPICERIE 2014

Le loyer mensuel du bâtiment à usage de boulangerie-épicerie est porté à 346.06 euros HT pour l'année 2014, celui-ci a fait l'objet d'une actualisation suivant l'indice du coût de la construction.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE FRANÇOIS DENECHERE

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande de l'OGEC relative à la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école dans le cadre du contrat d'association. Au 1^{er} septembre 2013, l'école comptait 130 élèves inscrits dont 3 domiciliés hors commune. Le Conseil a décidé d'attribuer un forfait annuel de 68172 euros soit 536.79 par élève des classes maternelles et primaires domiciliés dans la commune.

CHEMIN DE LA CROIX ROUGE

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mr DARET domicilié à La Renoterie, sollicitant la modification du tracé d'une partie du chemin de la Croix Rouge bordant son habitation. Une telle modification ne peut se faire qu'avec l'accord officiel des usagers, et aux frais entiers du requérant. Il est spécifié qu'en attendant, la circulation doit rester libre de tout obstacle.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DU COMMERCE

Le coût des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public est estimé à 83115.23 euros HT. Le SIÉML prenant en charge 70% de la dépense, la participation de la commune s'élève à 24934.57 euros HT pour les réseaux précités. Par ailleurs, la participation de la commune s'élèvera à 19073.93 euros TTC pour le génie civil télécommunications.

CLUB HOUSE

Monsieur le maire présente une esquisse préparée par le Cabinet Architecture FARDIN pour le projet de club house dont le coût est estimé à 120000 euros HT, et la salle de réception aurait une surface de 70 m².

PROJET LIEN SOCIAL

Lors d'une rencontre avec Mme ROUTHIAU, directrice de l'EPHAD L'Epinette à Somloire, elle a fait part qu'une dizaine de personnes bénéficient du portage des repas à domicile et que ce service connaîtra une augmentation sensible du coût. Elle sollicite la commune pour apporter une aide. Le conseil par le biais du CCAS accorde une subvention de 1560 euros.

DIVERS

- Vœux du Maire : Le dimanche 5 janvier, à la salle des fêtes, à partir de 11 H 45, Monsieur le maire présentera ses vœux à l'ensemble de la population.
- ASCPS : Le club projette l'installation d'un panneau d'affichage, la commune fournira les éléments nécessaires à sa confection.
- DÉMONSTRATION ZUMBA : Mme Angéline GOUBAULT prévoit d'organiser une démonstration de ZUMBA le 30 décembre 2013, à la salle des fêtes, à partir de 20 H 30.

Prochaines réunions : le 21 janvier et le 18 février 2014